

**Président**

— le projet de budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1967 établi par le Conseil (doc. 123).

Ce document a été renvoyé à la commission des finances et des budgets ;

c) de la commission parlementaire mixte C.E.E. - Turquie :

— des recommandations adoptées le 13 septembre 1967 à Izmir (doc. 125).

Ce document a été renvoyé à la commission de l'association avec la Turquie pour examen au fond et pour avis à la commission des affaires sociales et de la santé publique et à la commission des relations économiques extérieures ;

d) des commissions parlementaires :

— un rapport oral de M. Merten, fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur le projet de budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique (doc. 124).

**8. Renvoi en commission**

**M. le Président.** — La commission des finances et des budgets demande à être saisie pour avis des propositions de la Commission des Communautés européennes concernant les programmes communautaires dans lesquels doivent s'insérer les demandes de concours du F.E.O.G.A. et dont la commission de l'agriculture a été saisie au fond le 19 juillet dernier.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

**9. Ordre du jour de la présente séance**

**M. le Président.** — Avant de procéder à la fixation de l'ordre des travaux, j'informe le Parlement que, conformément à la réglementation adoptée le 14 juin 1965, la procédure de vote sans débat a été demandée pour le rapport de M. Bech, fait au nom de la commission juridique, sur les modifications à apporter au règlement du Parlement européen comme suite à l'entrée en vigueur du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes (doc. 111).

Si, au moment de l'appel de ce rapport, aucune inscription n'est enregistrée, je mettrai immédiatement aux voix la proposition de résolution de la commission, le rapport ayant été dûment distribué.

D'autre part, vu les délais impartis en matière de consultation budgétaire, je propose de discuter selon la procédure d'urgence le rapport de M. Merten, fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur le projet de budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1967.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'urgence est décidée.

L'ordre du jour appelle à présent la fixation de l'ordre des travaux.

Je propose de fixer comme suit l'ordre du jour de la présente séance :

*Ce matin :*

— Déclaration de M. Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes.

*A 15 h :*

— Rapport de M. Bech sur les modifications à apporter au règlement du Parlement européen comme suite à l'entrée en vigueur du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes.

Il est entendu que ce rapport ne sera mis en discussion que si aucun orateur ne s'est fait inscrire.

— Discussion sur la déclaration du président Rey.

— Rapport oral de M. Merten sur le projet de budget de recherches et d'investissement d'Euratom pour 1967.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

**10. Déclaration de M. le Président de la Commission des Communautés européennes**

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la déclaration de M. Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes.

J'invite M. Rey à prendre place à la tribune.

**M. Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes.** — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'État représentant le président du Conseil de ministres, Mesdames, Messieurs, la Commission unique des Communautés européennes, issue du traité de fusion du 8 avril 1965, a commencé ses travaux le 6 juillet dernier.

Elle se présente aujourd'hui, pour la première fois, au complet devant vous et, dans ces conditions, c'est l'occasion pour nous de vous faire un exposé d'ensemble sur nos premiers travaux et sur la manière dont nous concevons notre tâche.

Rey

Mon exposé ne sera pas très long et, suivant mon habitude depuis toujours devant le Parlement, ce sera un exposé fait d'après mes notes, et non la lecture d'un texte écrit. Par conséquent, je demande aux membres du Parlement européen de bien vouloir m'excuser si je ne serai pas en mesure, au moment où je descendrai de la tribune, de leur remettre le texte complet de mes déclarations.

Mesdames, Messieurs, avant d'entrer dans le corps même de cet exposé, je crois qu'il faut rappeler que notre Commission unique succède à trois exécutifs européens, dont nous sommes ici les héritiers.

D'abord, la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, qui, sous ses différents présidents, MM. Jean Monnet, René Mayer, Paul Finet, Pierre Malvestiti et, en dernier lieu, Dino Del Bo, a eu la charge d'être la première institution communautaire européenne, de construire les premières politiques intégrées et d'inaugurer le dialogue permanent, d'une part, entre les institutions européennes elles-mêmes et, d'autre part, entre la Haute Autorité et les gouvernements des États membres.

En second lieu, nous succédons à la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique dont je rappelle les présidents, MM. Louis Armand, Étienne Hirsch et Pierre Chatenet, et qui, elle, a eu la charge d'appliquer toutes les dispositions prévues dans le traité instituant l'Euratom, et particulièrement de construire un des tout premiers grands centres dans le domaine de la recherche scientifique et technique, dont nous avons maintenant la charge.

En troisième lieu, la Commission de la Communauté économique européenne, celle à laquelle j'ai personnellement appartenu, sous la présidence, pendant près de dix années, du professeur Walter Hallstein, et qui a eu la tâche, d'abord de construire et de mener à bien l'union douanière, ensuite de commencer à bâtir les politiques communes voulues par notre traité.

Je crois que nous devons rendre un hommage de gratitude véritable à ces trois exécutifs pour la tâche énorme qu'ils ont accomplie dans ces quinze années. Mais chacun comprendra que j'ai une pensée particulière pour l'homme avec qui j'ai, comme certains de mes collègues, plus directement travaillé : le professeur Walter Hallstein auquel vous avez rendu hommage, dans cette salle, il y a peu de temps. Je dirai simplement qu'il serait extrêmement difficile d'égaliser l'intelligence, la puissance de travail et le courage politique de M. Walter Hallstein. Il sera, en tout cas, tout à fait impossible de les oublier.

Voilà ce que je voulais dire avant d'entrer dans le corps même de cet exposé dont j'indiquerai pour commencer la structure.

Je parlerai d'abord des responsabilités que nous avons à exercer conformément aux traités en vigueur ; ensuite de la question si actuelle de l'élargissement des Communautés, après quoi je traiterai de leur fusion et des problèmes qu'elles posent ; enfin, des tâches nouvelles que le début de cette fusion nous permet d'entreprendre.

D'abord, quant à l'exercice des responsabilités qui étaient celles de nos prédécesseurs, nous avons, en vertu du traité même du 8 avril 1965, à exercer toutes les charges, toutes les tâches qui étaient celles des trois exécutifs séparés. Nous sommes frappés, au moment où nous entreprenons cette œuvre, de voir l'importance, voire, dans certains cas, la gravité des problèmes qui se posent à nous dans chacune de nos trois Communautés.

Dans la Communauté du charbon et de l'acier, indépendamment des problèmes difficiles que rencontre en ce moment la sidérurgie en Europe, nous nous trouvons devant une crise charbonnière dont il n'est pas exagéré de dire qu'elle n'a pas encore atteint son point d'équilibre et qu'elle nécessitera, par conséquent, de nous-mêmes et de nous tous de nouveaux et de grands efforts.

Dans le domaine de l'Euratom, vous le savez — vous en avez délibéré ici — nos gouvernements sont malheureusement largement en désaccord sur ce que doit être l'avenir des tâches de notre Communauté européenne de l'énergie atomique. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été possible jusqu'à maintenant d'élaborer et d'adopter le budget de 1967 qui figure à votre présent ordre du jour. Quant au troisième programme de recherches, de larges divergences de vues subsistent. Dès lors nous allons devoir faire le tour de ces problèmes, non seulement de façon interne, mais avec les gouvernements, dans les prochains mois, afin de dégager des propositions qui puissent être acceptables pour tous.

Dans l'intervalle, il nous faut, de toute évidence, un régime transitoire. Nous nous sommes mis rapidement d'accord entre nous sur ce que pouvait être ce régime transitoire. Nous avons pris nos décisions cette semaine et nous allons immédiatement commencer, avec le Comité consultatif scientifique et technique, l'examen de ces propositions ; après quoi, notre Commission pourra prendre une position définitive et entamer le dialogue avec le Conseil.

Enfin, en ce qui concerne la Communauté économique européenne, vous savez où nous en sommes. L'union douanière est à peu près réalisée et nous avons maintenant à poursuivre la politique de construction même de l'union économique. Ce sont là des problèmes bien connus de cette Assemblée.

Nous pouvons certainement manifester notre satisfaction dans certains secteurs où les choses ont bien progressé ; je pense, par exemple, aux récentes décisions sur l'harmonisation fiscale. Dans d'autres sec-

Rey

teurs, les progrès ne sont pas assez rapides, tels les transports et la politique commerciale commune. Je ne cite que quelques exemples et je ne voudrais pas ici établir un bilan de l'ensemble de nos activités.

Je tiens toutefois à marquer notre intérêt particulier pour le domaine social. Nous sommes convaincus que, dans les années écoulées, malgré l'œuvre particulièrement remarquable poursuivie à Luxembourg, on n'a pas fait, dans le domaine social, au sein de nos Communautés, des progrès suffisants. Nous sommes impatients qu'un nouvel élan soit donné en matière de progrès social dans notre Communauté. Nous aurons l'occasion de vous le dire plus en détail.

Naturellement, nous devons en même temps poursuivre les négociations extérieures actuellement en cours. Il faut maintenant tâcher de ranimer avec l'Autriche la négociation qui se trouve, temporairement je l'espère, quelque peu paralysée. Nous devons commencer avec l'Espagne la négociation qui a été décidée par le Conseil. Nous devons obtenir qu'on ranime avec les pays du Maghreb des pourparlers qui n'ont jamais été abandonnés mais qui auraient dû progresser plus vite. Nous sommes devant un nouveau problème : l'accord à conclure avec Israël à l'expiration de notre association commerciale. Enfin, nous avons non seulement à poursuivre et à développer notre association avec les pays africains mais, si possible, à l'étendre à d'autres nations.

Tel est l'ensemble des problèmes qui se posent à nous, dans l'immédiat, dans nos trois Communautés. Si d'aventure, dans cet exposé forcément incomplet, tel ou tel point m'avait échappé, auquel le Parlement attacherait une importance particulière, je serais heureux qu'on nous le dise tout à l'heure.

Le second chapitre sera le plus bref, pour des raisons que tout le monde connaît. Il s'agit de l'élargissement des Communautés.

Il est cependant impossible, dans le contexte politique actuel, et si l'on pense que demain dans cette même salle vous serez réunis avec l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, de se taire complètement sur ce sujet. Chacun comprendra néanmoins que la Commission et son porte-parole doivent être particulièrement discrets, car le Conseil de ministres nous a chargés, conformément à l'article 237 du traité de Rome, de donner un avis et nous sommes convenus avec ledit Conseil que cet avis serait remis pour le 30 septembre ; c'est dire qu'il n'est pas encore complètement terminé. Les travaux ont très bien progressé dans notre Commission et notre administration, mais nous avons encore à régler quelques problèmes de fond ou de procédure, sur lesquels nous devons nous prononcer la semaine prochaine.

En outre, si même nos conclusions étaient déjà définitives, il est clair que c'est au Conseil de ministres

d'abord que nous devrions en donner connaissance : il ne serait pas convenable que les ministres en soient informés par la voix des journaux.

Cela dit, je crois pouvoir vous indiquer les deux pensées qui ont guidé nos travaux.

En premier lieu, nous avons considéré que nous devions comme Commission fournir à nos ministres une contribution positive à l'étude des problèmes internes que pose aux Communautés leur élargissement.

En effet, des options sont à prendre. Personne n'attend que nous indiquions déjà des solutions, qui ne peuvent être dégagées, bien entendu, qu'après des négociations, mais au moins pouvons-nous fournir des indications, des directions, des tendances. Nous nous sommes efforcés de le faire d'une manière positive, car nous nous rendons parfaitement compte que l'élargissement des Communautés, voulu par nos trois traités, constituerait un très grand progrès, une très grande étape dans la construction du continent européen.

Notre seconde préoccupation, dès le début, a été que l'élargissement des Communautés ne soit pas payé par l'affaiblissement de leur puissance et de leur dynamisme, qui doivent demeurer absolument intacts. Votre Parlement a trop souvent exprimé cette opinion pour que vous puissiez en être étonnés.

Nous espérons que, sur la base de ce rapport, un débat fructueux pourra être engagé entre nous et nos ministres dans les réunions déjà prévues pour octobre et novembre.

Nous espérons aussi qu'on partagera notre opinion, suivant laquelle le temps est venu de commencer ces négociations car ce n'est vraiment qu'avec nos partenaires européens, la Grande-Bretagne et les autres pays intéressés, qu'il serait possible d'approfondir convenablement l'ensemble des problèmes et de constater si nous sommes arrivés au moment où cette immense étape peut être franchie.

J'en ai terminé quant à l'élargissement de la Communauté.

Mon troisième chapitre concerne la fusion.

La fusion voulue par le traité de Bruxelles pose deux sortes de problèmes, d'abord la fusion des Commissions, maintenant unique, et de nos administrations, ensuite la fusion des traités.

La fusion des administrations, nous l'avons commencée dès le mois de juillet, avec une célérité qui a été remarquée à l'extérieur.

Nous avons d'abord réparti entre nous les responsabilités des quatorze membres de notre Commission unique. Puis nous avons commencé à bâtir les administrations, les grandes directions générales qui

Rey

doivent être, avec leurs dirigeants, l'ossature de notre administration communautaire unifiée.

C'est un travail qui a bien commencé. Il sera très ardu, nous n'avons sur ce point aucune illusion. En tout cas, et nous croyons l'avoir montré en juillet et septembre, nous n'entendons pas laisser retarder la construction de toutes les politiques dont nous avons la charge par les tâches de la fusion que nous comptons mener parallèlement.

Je ne crois pas mauvais d'ajouter que nous avons présentes à l'esprit les dispositions prises en annexe au traité du 8 avril 1965 quant à la répartition des institutions et de notre administration, notamment entre Bruxelles et Luxembourg. C'est notre ferme volonté de respecter et d'exécuter ces décisions qui ont été prises, même si dans tel ou tel de ces secteurs nous en éprouvons quelques inconvénients matériels que nous tâcherons de maîtriser.

J'en arrive à la fusion des traités.

Elle pose un certain nombre de questions techniques, lesquelles, sans être insurmontables, sont néanmoins compliquées.

Nos trois traités ne sont pas les mêmes.

Les deux derniers ont bénéficié de l'expérience du premier, mais peut-être ont-ils pâti d'un climat politique qui n'était plus absolument le même que celui de 1950-1951.

Ensemble, nous allons avoir à résoudre un certain nombre de ces problèmes.

Également — et c'est naturellement plus délicat — des options politiques seront à prendre.

Cette tâche est considérée par plusieurs de nos gouvernements comme urgente, à cause de tout le travail préparatoire. Il faudra négocier entre nos six gouvernements et quand le traité unique sera approuvé par eux, il faudra le soumettre à la ratification de nos parlements. Et, d'après le traité du 8 avril 1965, tout cela devrait être terminé en trois ans au plus tard !

D'autre part, certains pensent, probablement avec raison, qu'il peut y avoir interférence entre les problèmes internes posés par la fusion et les négociations pour l'élargissement de la Communauté, et qu'en conséquence le travail doit être rapidement commencé. C'est l'intention de notre Commission d'avancer rapidement dans les prochains mois et de fournir à nos ministres un premier document avec nos premières suggestions sur la direction dans laquelle les solutions pourraient être trouvées.

Mon dernier chapitre, avant d'arriver à la conclusion politique de cet exposé, c'est celui des tâches nouvelles.

Tout le monde s'en rend compte, la fusion de nos Communautés, de nos exécutifs, en attendant même

la fusion des traités, nous donne aux uns et aux autres des occasions nouvelles, qu'il faut saisir aussitôt, soit d'entreprendre des tâches nouvelles, soit tout au moins de donner une impulsion plus grande à celles qui étaient déjà entreprises.

Parmi celles auxquelles nous pensons — je ne les cite pas toutes — je voudrais au moins en énumérer quatre.

La première, c'est une étude plus systématique de la politique industrielle à poursuivre.

Nous avons tous donné, avec sagesse, je crois, une très grande priorité — voulue d'ailleurs par le traité instituant la C.E.E. et par la politique même — à la construction de la politique agricole commune, qui a connu le succès que vous savez.

Mais il nous semble que le moment est venu maintenant, dans cette nouvelle étape, de nous pencher d'une façon plus systématique sur l'ensemble des problèmes posés par l'industrie européenne, qui se trouve à la fois devant un marché élargi, à l'intérieur, et devant une compétition accrue, à l'extérieur.

La seconde tâche que je veux citer est l'élaboration d'une politique commune de l'énergie. De combien de vœux ne l'avons-nous pas appelée, nous tous. Combien n'a-t-elle pas été entravée par le fait que nos exécutifs étaient séparés ; les responsabilités pour le charbon étaient assurées à Luxembourg, celles de l'énergie nucléaire à Bruxelles, rue Belliard, celle du pétrole à Bruxelles, avenue de la Joyeuse-Entrée. Quels que soient les hommages que l'on doit rendre aux travaux de nos interexécutifs, il n'y a aucun doute que la concentration des responsabilités nous donne l'occasion de progresser beaucoup plus vite.

Puis-je respectueusement dire qu'il en est de même pour les ministres ? On parle souvent de la fusion des Communautés, des exécutifs. La fusion des Conseils de ministres, suivant le traité de Bruxelles du 8 avril 1965, n'est pas un élément de moindre importance. Je vous demande de croire quelqu'un qui, pendant quatre ans, a été le représentant de son pays au Conseil de ministres de la C.E.C.A., de 1954 à 1958, j'ai été le membre belge du Conseil spécial de ministres ; trois fois, pendant trois mois, j'ai présidé ce Conseil. L'une des leçons de mon expérience, c'est bien que le fait que certains ministres siégeaient pour s'occuper du charbon et de l'acier tandis que d'autres s'occupaient d'économie générale n'est peut-être pas le meilleur mécanisme pour aboutir à des décisions rapides et cohérentes. Que nous ayons maintenant un seul Conseil de ministres constituera, à mon avis, un progrès véritable.

La troisième tâche a fait l'objet de vos débats, encore au printemps ; c'est celle de la réalisation d'une politique européenne de la recherche.

Rey

Tout le monde est conscient du fait que le moment est venu, non plus seulement de déplorer le retard de l'Europe dans ce domaine, mais d'y chercher des remèdes concrets. C'est également une besogne à laquelle nous allons nous atteler.

La quatrième tâche que je veux citer, c'est la politique régionale. Tout en reconnaissant que des réalisations très appréciables ont été acquises grâce à nos prédécesseurs, soit à Luxembourg, soit à Bruxelles, nous avons le sentiment que dans ce domaine il y a encore beaucoup à faire dans la Communauté. Les actions possibles n'ont peut-être pas été suffisamment aperçues ou entreprises. Il faudrait, notamment, donner une impulsion nouvelle à la politique régionale conçue au niveau même de la Communauté, et, faut-il le dire, avec la coopération constante — sans quoi elle ne pourrait aboutir — des gouvernements des États membres.

Pour mener tout cela à bien, nous avons pensé que nous devons charger un de nos collègues de la responsabilité de l'action dynamique dans ces secteurs ou nouveaux ou renforcés.

Nous avons estimé également que, dans la réorganisation de notre administration, nous devons nous efforcer de faire en sorte que des unités administratives, ou nouvelles, ou tout au moins renforcées, puissent se consacrer d'une façon plus exclusive aux quatre grandes tâches que je viens de citer.

Voilà comment, dans l'ensemble, je pourrais résumer notre programme : continuer toutes les politiques existantes, fusionner nos administrations et nos traités, collaborer et contribuer à l'élargissement des Communautés et entreprendre les tâches nouvelles pour lesquelles la fusion a été prévue.

Toutefois, cet exposé serait incomplet si je ne terminais pas par l'affirmation — au nom de mes collègues comme au mien propre — que nos Communautés et l'Europe ont besoin d'un nouvel élan politique. Nous croyons que le traité de fusion et les occasions qu'il fournit constituent un des moyens de le provoquer.

Je vous rappelle que le traité lui-même, dans son préambule, commence par cette phrase de nos six gouvernements et ratifiée par nos six Parlements : « Résolus à progresser dans la voie de l'unité européenne... ».

La fusion, c'est donc bien plus que simplement rationaliser des administrations ou harmoniser trois traités conçus à des périodes différentes ; c'est aussi un des moyens, une des étapes du progrès dans la voie de l'unité européenne.

Nous sommes conscients qu'il en résulte pour la Commission unique une responsabilité accrue. D'abord, comme je viens de le rappeler, parce que tous les secteurs européens relèvent à présent de notre responsabilité commune. En second lieu, parce que nous bénéficions — de façon peut-être provi-

soire — de la confiance des gouvernements qui viennent de nommer unanimement les quatorze membres de notre exécutif.

Étant assurés au départ de cette confiance qui, je l'espère, durera, et avec le soutien du Parlement, dont je reparlerai, il me semble que nous avons entre les mains des éléments qui doivent permettre à la Commission unique de travailler avec un dynamisme accru pour obtenir de nouveaux résultats.

En parlant de nouvel élan politique, je pense à deux choses. La première, c'est un renforcement des politiques et, si possible, des institutions communautaires. Pour ce qui est du renforcement des politiques, je viens de vous en parler. Pour ce qui est du renforcement des institutions, nous devons encore y réfléchir.

Vous vous rendez compte que, dans les quelques semaines dont nous avons disposé, au mois de juillet pour les tâches de la fusion, et au mois de septembre pour élaborer notre rapport relatif à l'élargissement éventuel des Communautés, nous n'avons pu discuter à fond l'ensemble des problèmes qui se posent à nous et nous ne voulions pas retarder notre présence devant le Parlement européen.

Je tiens néanmoins à vous dire, dès à présent, que notre Commission est profondément convaincue que, sans rien abandonner de nos responsabilités, de nos pouvoirs et de notre autorité, nous devons organiser une coopération plus personnelle et plus constante avec les gouvernements des États membres, pas seulement avec le Conseil — cela va de soi — avec lequel nous nous réunissons régulièrement, mais, je le répète, avec les gouvernements des États membres.

Je tirerai d'un passé récent deux exemples. Jamais mon ami Mansholt, vice-président de notre Commission, n'aurait réussi à construire et à mener à bien l'immense effort de la construction de la politique agricole commune s'il n'avait été en contact constant et personnel avec les six ministres de l'agriculture qui, dans les six pays, avaient la charge de prendre les décisions politiques prévues par les traités.

Quant au Kennedy round qui vient de se terminer, jamais nous n'aurions abouti à un succès en dépit de l'aide presque quotidienne de mes collègues et de la présence d'une délégation techniquement à la hauteur de sa tâche, si je n'avais eu, moi aussi, un contact personnel avec les ministres, si je n'étais allé personnellement à Bonn, à Paris, à Rome et dans les pays du Benelux pour discuter pendant les dernières semaines et les derniers jours, afin de m'assurer que j'étais entouré d'une confiance personnelle suffisante pour pouvoir prendre, au moment décisif, des responsabilités parfois difficiles.

Nous pensons que ces exemples doivent être suivis. Nous avons décidé que je ferai, pour commen-

Rey

cer, le tour des capitales de nos six pays membres, non pas seul, bien sûr, mais accompagné de tel ou tel de nos collègues suivant les endroits visités. Ma première visite, à Bonn, a eu lieu avant-hier ; nous avons fait avec le président du Conseil, avec les ministres responsables et, pour finir, avec le chancelier lui-même, un tour d'horizon des problèmes qui se posent à nous.

Je me rendrai à Paris dans la première quinzaine d'octobre, à Rome dans la seconde quinzaine et dans les pays du Benelux dans la première quinzaine de novembre, indépendamment d'une visite que j'ai déjà faite au président du Conseil luxembourgeois, M. Werner.

Ce périple terminé, notre intention n'est certainement pas de nous borner à le recommencer à périodes fixes. Ce que nous voulons, c'est maintenir ce contact personnel entre notre exécutif unifié et les gouvernements des États membres, convaincus par les expériences que nous avons eues que, de cette manière, nous ferons progresser les problèmes lorsque des divergences d'opinion existent au sein de notre Conseil.

Puis-je alors modestement, mais avec quelque précision, dire que nous espérons que cette attitude de notre Commission sera payée de réciprocité et que lorsque les ministres eux-mêmes auront à délibérer sur des questions où ils doivent se concerter ils ne manqueront pas de nous inviter lorsque ces problèmes touchent, bien entendu, aux responsabilités communautaires qui sont actuellement les nôtres ?

Le second aspect de l'élan politique que nous attendons est le progrès de ce qu'on appelle l'union politique. Tant de fois à cette tribune même, mon prédécesseur, Walter Hallstein, et d'autres hommes d'État ont souligné que la tâche des Communautés est déjà essentiellement politique. C'est parfaitement clair. Mais vous savez que, dans d'autres enceintes, on discute d'autres problèmes politiques, que nos gouvernements les discutent depuis six ans.

Or, malgré six années de négociations, celles-ci ayant commencé au mois de février 1961, en 1967 aucun consentement unanime ne s'est manifesté entre nos gouvernements, ni sur les méthodes, ni sur les buts.

C'est une situation que nous déplorons vivement parce que — je tiens à le dire — nous risquons d'arriver à une période où il existera un dangereux décalage entre la force croissante de nos Communautés — qui fait une impression énorme dans le monde puisque maintenant nombreux sont les États qui veulent se joindre ou s'associer à nous — et ces divergences politiques si aiguës existant encore entre nos gouvernements. Nous devons comme Commission y réfléchir, nous demander si nous ne pouvons pas faire à nos ministres, autrement que

dans des débats publics, quelques suggestions qui permettraient quelques progrès.

Il y en a au moins une que je voudrais faire publiquement.

Nous nous sommes demandé si — en attendant que sur les problèmes de fond, de principe ou de méthode un accord unanime s'établisse — on ne pourrait pas déjà entreprendre certaines tâches en commun, démontrer le mouvement en marchant et faire progresser ainsi cette coopération nécessaire.

Comment ne pas faire écho ici au débat que vous avez eu, et dont vous avez pris l'initiative, sur la crise du Proche-Orient, au cours duquel nous avons entendu des paroles qui sont encore dans nos mémoires, déplorant que les progrès de l'intégration européenne n'aient pas été suffisamment rapides pour permettre à l'Europe, comme telle, d'être présente dans ce grave conflit, au moins pour en atténuer les causes et pour s'attaquer aux problèmes du développement harmonisé dans cette région du monde.

Il est probablement trop tôt, Mesdames, Messieurs, pour faire des propositions concrètes sur ce point et je me garde d'en faire. Mais il serait bon que, les uns et les autres, nous y réfléchissions. Vous avez chacun non seulement des responsabilités européennes mais aussi des responsabilités dans vos Parlements nationaux. Il vaudrait la peine de nous demander si nous ne ferions pas progresser ce problème par une approche pragmatique de cette nature.

En tout cas, je terminerai en disant que nous sommes parfaitement conscients du fait que notre tâche à tous est non seulement une tâche d'unification économique de l'Europe, mais aussi une tâche de progrès politique.

A vrai dire, en faisant le tour des problèmes qui, depuis le 6 juillet, s'accumulent chaque semaine sur notre table, nous commençons à trouver qu'il y en a beaucoup et qu'ils sont souvent compliqués.

Pendant, et bien que notre organisme soit un peu alourdi par le nombre mais heureusement combien enrichi par la qualité, nous avons l'intention — et jusqu'à présent nous y avons réussi — de faire en sorte que nous soyons à même de prendre, avec sans doute suffisamment de réflexion, mais néanmoins avec rapidité, les décisions qui incombent à un organisme européen.

En second lieu, je voudrais définir l'esprit dans lequel nous comptons travailler. Nous ne nous considérons pas seulement comme les administrateurs de la Communauté ; nous nous considérons aussi comme ses animateurs. À cet égard, je rappellerai une formule que j'avais employée dans la Commission précédente et qui faisait rire parfois mes collègues : dans cette foi européenne, nous ne pouvons

Rey

pas nous contenter d'être le clergé, nous devons rester les prophètes ; c'est dans cette conviction que nous entamons nos travaux.

Et comment alors ne pas faire écho aux inquiétudes qu'on entend en dehors de ce Parlement, l'inquiétude notamment de notre opinion publique lorsqu'elle constate qu'il subsiste encore tant de désaccords, soit entre les politiques communautaires et les politiques nationales, soit entre nos gouvernements !

On citait tout à l'heure les paroles prononcées par notre ancien président Gaetano Martino.

Comment ne pas rappeler aussi les dissensions qu'ont connues, il y a deux siècles, nos amis américains.

C'est en 1776 qu'ils ont adopté leur déclaration d'indépendance. Vingt-cinq ans après, un quart de siècle, a éclaté la violente querelle entre les jeffersonnistes et les fédéralistes. Les premiers étaient partisans du troisième président Thomas Jefferson, qui disait que l'union avait été faite par les États membres — les « *member-states* », on employait déjà ce terme — et dans l'intérêt des États membres ; qu'en conséquence, lorsque les intérêts de ces États membres et ceux de l'Union étaient en conflit, c'étaient les intérêts des États membres qui devaient prévaloir.

En face d'eux, il y avait l'admirable équipe des fédéralistes qui disait : l'Union ne sera jamais rien si les intérêts généraux dont elle est l'incarnation ne parviennent pas à prévaloir sur les intérêts particuliers, si respectables, si légitimes soient-ils, que sont les intérêts des États membres.

Vous savez comment cette bataille a évolué.

Vous voyez comment nos politiques communautaires progressent et comment — malgré des résistances nationales combien compréhensibles de la part de grands pays qui ont été si longtemps opposés dans leurs traditions, leur économie et leur histoire — elles parviennent à se définir, à se construire, avec une rapidité remarquable.

Mesdames, Messieurs, vous pouvez être assurés de notre volonté et de notre travail. Mais nous nous rendons compte que nous avons besoin, pour réussir, d'être aidés. Nous avons besoin d'être aidés par l'opinion publique. Nous avons besoin en particulier d'être aidés par votre Parlement.

Le Parlement européen incarne l'aspect démocratique de l'ensemble de notre construction. Le Parlement européen a soutenu inlassablement de ses conseils ou de ses avis, de ses impulsions, les trois exécutifs dont nous sommes issus.

Nous avons la conviction que le soutien de votre Parlement ne nous manquera pas dans l'avenir.

(*Applaudissements*)

**M. le Président.** — Monsieur le président Rey, le Parlement vous remercie de votre brillante déclaration.

Il vous remercie aussi de votre optimisme.

Le Parlement a senti combien sont grandes vos traditions d'esprit démocratique. Vous en avez déjà témoigné ici en participant à nos travaux en qualité de membre de l'ancienne Commission de la C.E.E.

Je suis persuadé que le Parlement entretiendra les meilleures relations avec la nouvelle Commission, à qui je souhaite un bon accueil.

(*Applaudissements*)

La séance est suspendue jusqu'à 15 h.

(*La séance, suspendue à 11 h 45, est reprise à 15 h 15*)

**M. le Président.** — La séance est reprise.

#### 11. Règlement du Parlement européen

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle le vote sans débat sur la proposition de résolution présentée en conclusion du rapport de M. Bech, au nom de la commission juridique, sur les modifications à apporter au règlement du Parlement européen comme suite à l'entrée en vigueur du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes (doc. 111).

Je tiens à féliciter la commission juridique et plus particulièrement son rapporteur, M. Bech, de la diligence dont elle a fait preuve lors de l'élaboration de ce rapport et qui permet au Parlement d'adapter son règlement à la fusion des exécutifs, au moment même où le président de l'exécutif unique nous présente sa déclaration.

Aucun orateur ne s'étant fait inscrire, je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*).

#### 12. Débat sur la déclaration de M. le Président de la Commission des Communautés européennes

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion sur la déclaration de M. le président Rey.

La parole est à M. Scelba, au nom du groupe démocrate-chrétien.

**M. Scelba.** — (I) Monsieur le Président, mes chers collègues, je tiens avant tout, au nom du groupe

(\*) Cf. J.O. n° 240 du 4 octobre 1967, p. 4.